

Séance ordinaire du 19 février 2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 37
Présents : 27
Représentés : 5
Votants : 32
Absents : 5

L'an deux mille neuf, le 19 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

Présents : Mesdames **Roselyne PASTORELLI**, **Casarie LASSERRE**, **Marie-Claire LESIEUR**, **Nadine LEBERGUE**, **Marie-Angélique NUCCI-BRETON**, **Chantal CHARBONNIER**, **Sylvette JUNG**,
Messieurs **Eric POTELLET**, **Dominique GILLET**, **Bernard LAVALARD**, **Philippe SALMON**, **Jean-Noël DUBOIS**, **Jean-Marc BOUVY**, **Jean-Pierre PINON**, **Jacques GOSSARD**, **Bernard DERTY**, **Guy SALOMEZ**, **Marcel VERGEZ**, **Patrice GRAUX**, **Philippe PETITFRERE**, **Jean-Claude FERRE**, **Bruno DANJON**, **Jean-Claude PESNEL**, **Francis LEGENTIL**, **Michel CREDOT**, **Jean-Luc DUBOIS**,

Ayant donné pouvoir : **Vincent BENNEZON** (ayant donné pouvoir à **Bernard LAVALARD**), **Claude CUGNET** (ayant donné pouvoir à **Casarie LASSERRE**), **Jean-Michel POIX** (ayant donné pouvoir à **Jacques GOSSARD**), **Dominique DONZEL** (ayant donné pouvoir à **Guy SALOMEZ**), **Caroline FREYSS-OLIVIERO** ayant donné pouvoir à **Jean-Noël DUBOIS**,

Absents excusés : **Mmes Aude GUILLEMIN-MORGEN**, **Françoise FLEURY M Michel HANNOTIN**, **Jean-Marie DE WINTER**, **Daniel VAQUETTE**,
Assistaient : **Agnès FROMENT**, **Émilie LEFEVRE**, **Bruno DEHAYE**.

Ordre du jour :

2009-01	Assainissement des eaux usées et pluviales à Crugny – Approbation de l'Avant Projet et signature de l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre.
2009-02	Assainissement des eaux usées et pluviales à Crugny – Demande d'inscription au programme DGE 2009.
2009-03	Travaux d'assainissement des eaux pluviales à Courville – Demande d'inscription au programme DGE 2009.
2009-04	Travaux d'assainissement des eaux pluviales à Pévy – Demande d'inscription au programme DGE 2009.
2009-05	Modification des statuts de la Communauté de Communes et adhésion au SIABAVE.
2009-06	Signature du Contrat global de la Vesle Marnaise.
2009-07	Budget Général – Régime indemnitaire.
2009-08	Arrêts de travail des agents – Maintien des indemnités.
2009-09	Signature de la convention relative aux missions exercées dans le cadre du partenariat entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations.
2009-10	Cadeau de départ d'un agent – Autorisation de remboursement.
2009-11	Construction d'une école primaire à Jonchery-sur-Vesle – Lot n° 5 – Menuiseries extérieures – Avenant n° 1.
2009-12	Débat d'Orientation Budgétaire.

Avant d'ouvrir la séance, Mme VELLY présente Emilie LEFEVRE qui vient d'intégrer l'équipe professionnelle de la Communauté de Communes, le 19 janvier dernier, au poste de comptable. Elle interviendra également sur la mise à jour régulière du site Internet de la Communauté de Communes. Melle LEFEVRE travaillait auparavant à la Communauté d'Agglomération de Reims au sein de la Direction des Finances.

Mme la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre donc la séance.

Monsieur Eric POTELLET est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

I – ASSAINISSEMENT

N° 2009-01 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES A CRUGNY – APPROBATION DE L'AVANT PROJET ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Mme la Présidente présente l'Avant Projet de l'opération d'*Assainissement des eaux usées et pluviales à Crugny*.

Elle explique notamment que le Comité de Pilotage puis la Commission Assainissement ont proposé de retenir les solutions suivantes :

- Réseaux en partie Nord : scénario 3 :

Mise en place du réseau sur l'ensemble des rues du bourg avec mise en place d'un poste de refoulement rue de la Passerelle. De plus, le réseau sera réalisé en surprofondeur au niveau de la Cours des Quatre Vents pour éviter la mise en place d'un poste de refoulement. Deux postes de refoulement seront également installés, le premier rue de la Gare et le deuxième rue du Couvent. Ce dernier poste est le poste général qui enverra toutes les eaux usées produites par la commune vers la station d'épuration.

- Réseaux en partie Sud : scénario 4 :

Mise en place du réseau sur l'ensemble des rues du bourg avec mise en place d'un poste de refoulement général de la partie Sud au niveau de la place de la ville. Deux autres postes de refoulement seront installés.

- Station d'épuration :

Elle sera de type "lit planté de roseaux".

Le coût prévisionnel des travaux est, compte tenu de ces solutions retenues, établi à 2 850 000,00 € HT. Celui-ci est donc inchangé et devient définitif.

Mme la Présidente précise qu'un avenant transformant le coût prévisionnel des travaux en prix d'objectif des travaux doit être passé au marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 8-6 du CCP (hors révision de prix).

De plus, cet avenant a pour but de transformer le forfait provisoire de rémunération du Maître d'œuvre, en forfait définitif. Le montant initial des travaux étant inchangé, le forfait de rémunération provisoire du Maître d'œuvre devient forfait définitif.

Le Conseil Communautaire,

VU, le Code des Marchés Publics

VU, l'Avant Projet,

CONSIDÉRANT les explications de Mme la Présidente,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'Avant Projet de l'opération d'*Assainissement des eaux usées et pluviales à Crugny*,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre, passé avec l'entreprise SOGETI Ingénierie.

* * * * *

M. VERGEZ souligne les difficultés et les risques liés à la création de réseaux en surprofondeur et insiste sur l'attention particulière qu'il faut porter à ce type de travaux.

N° 2009-02 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES A CRUGNY – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DGE 2009.

Mme la Présidente rappelle que les travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à Crugny doivent débuter mi 2009 pour la 1^{ère} tranche de travaux, comprenant la réalisation des réseaux eaux usées et eaux pluviales, dans le secteur sud de la commune.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, l'Avant Projet Définitif présenté par le Maître d'œuvre SOGETI Ingénierie,

VU, le montant de cette 1^{ère} tranche (étude et travaux) estimé à 1 673 466,05 €HT,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE RÉALISER en 2009 cette 1^{ère} tranche de l'opération,

DE SOLLICITER l'octroi d'une subvention dans le cadre de la répartition des crédits de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) au titre du programme 2009, pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de l'opération.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 février 2009

N° 2009-03 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES A COURVILLE – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DGE 2009.

Mme la Présidente explique que des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales à Courville (Chemin des Vignes) sont programmés en 2009.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le montant de l'opération estimé à 8 740,00 € HT,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE RÉALISER en 2009, l'extension du réseau d'eaux pluviales, Chemin des Vignes, à Courville,

DE SOLLICITER l'octroi d'une subvention dans le cadre de la répartition des crédits de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) au titre du programme 2009, pour la réalisation de cette l'opération.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 février 2009

N° 2009-04 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES A PÉVY – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DGE 2009.

Mme la Présidente explique que des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales à Pévy (Rue de la Brebis) sont programmés en 2009.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, l'Avant Projet réalisé par le Bureau d'Études CBE,

VU, le montant de l'opération estimé à 5 260,00 € HT,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE RÉALISER en 2009, l'extension du réseau d'eaux pluviales à Pévy,

DE SOLLICITER l'octroi d'une subvention dans le cadre de la répartition des crédits de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) au titre du programme 2009, pour la réalisation de cette l'opération.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 février 2009

* * * * *

Avant de soumettre au vote la délibération n° 2009-05, Mme VELLY indique qu'une rencontre a eu lieu la veille avec les responsables du SIABAVE.

Ainsi, au cours de cette rencontre, trois points ont été évoqués :

- Le contrat global qui fait l'objet de la proposition de délibération n° 2009-06,
- La modification des statuts du SIABAVE actuellement en cours,
M. GOSSARD explique que notre refus d'entériner cette modification de statuts, portant notamment sur la diminution du nombre de délégués de la Communauté de Communes au SIABAVE, a bien été entendue et comprise par les responsables du SIABAVE.
Ceux-ci ont indiqué être dans l'attente d'une réponse (de leur assistant juridique) sur les possibilités de maintien du nombre de délégués actuels pour les "adhérents historiques" (c'est-à-dire les collectivités qui adhèrent au SIABAVE pour la compétence "entretien de la Vesle").
- Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et la prise de compétences "Elaboration, gestion et animation du SAGE Aisne Vesle Suipe".
Mme VELLY explique que le SIABAVE sera bien la "structure porteuse" du SAGE.
Au total, ce sont 277 communes (le bassin versant de la Vesle) qui vont être incluses dans le SAGE.
Aussi, le SIABAVE souhaite que ce soit plutôt les intercommunalités qui prennent la compétence "SAGE", afin de réduire le nombre de délégués siégeant au SIABAVE pour cette compétence. Ainsi il y aurait bien pour cette compétence un seul délégué par Communauté de Communes.

Mme FROMENT explique que la procédure de transfert de compétence se fera en deux temps :

1 – un premier transfert des communes vers les Communautés de Communes, avec une modification des statuts de la Communauté de Communes (c'est l'objet de la délibération n° 2009-05),

2 - un deuxième transfert de la Communauté de Communes vers le SIABAVE.

Mme FROMENT indique bien qu'à chaque étape, les neuf communes de la Communauté de Communes devront donner leur aval.

M. CREDOT demande s'il est vraiment nécessaire de prendre la compétence SAGE dès maintenant.

Mme VELLY indique que le Conseil peut délibérer aujourd'hui et d'ici à ce que l'arrêté de modification de nos statuts soit pris par le Sous-Préfet, nous devrions avoir la réponse du SIABAVE sur le nombre de délégués.

N° 2009-05 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mme la Présidente expose que, dans le cadre d'une gestion cohérente et plus rationnelle de la mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides sur le territoire des communes membres, il est proposé de transférer la compétence "**Elaboration, gestion et animation du SAGE Aisne Vesle Suipe**" des communes, vers la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes subdélèguera ensuite cette compétence au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (S.I.A.BA.VE).

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU, la circulaire DGCL du NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004, relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi "liberté et responsabilités locales",

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17,

VU, le décret n° 2007-1213 du 10 août relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE TRANSFÉRER la compétence "Elaboration, gestion et animation du SAGE Aisne Vesle Suipe" des communes vers la Communauté de Communes,

D'ADOPTER les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération,

PRÉCISE que le transfert de la compétence SAGE Aisne Vesle Suipe n'entraîne aucun transfert de biens, actif, patrimoine ou de personnel à la Communauté de Communes,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier,

La présente délibération sera notifiée à chaque Conseil Municipal qui devra se prononcer sur ce projet de modification des statuts, dans un délai de trois mois. A défaut leur décision sera réputée favorable.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 février 2009

N° 2009-06 SIGNATURE DU CONTRAT GLOBAL DE LA VESLE MARNAISE.

VU, le Projet de Contrat Global dont l'élaboration a commencé en 2007 et qui concerne l'ensemble du bassin versant de la Vesle (zones rurales et zones urbaines),

CONSIDÉRANT que ce contrat a pour objectif d'améliorer et de préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines et les milieux humides associés,

CONSIDÉRANT que ce contrat permet d'obtenir de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans certaines conditions, une meilleure prise en compte des projets,

CONSIDÉRANT que ce contrat sera soumis à la commission des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

CONSIDÉRANT que la signature de ce contrat doit intervenir avant mai 2009 et que sa durée est de 6 ans,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes est dotée de la compétence assainissement,

Le Conseil Communautaire,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente de la Communauté de Communes à signer le contrat global de la Vesle Marnaise.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 février 2009

* * * * *

Mme FROMENT explique que dans ce contrat seront inscrits tous les projets de travaux et d'études de la Communauté de Communes en matière d'assainissement pour les six ans à venir (travaux à Crugny, étude diagnostic à Fismes, la station d'épuration de Fismes, les études sur Courville ...).

Ce contrat global permet notamment à la collectivité d'être prioritaire sur les projets présents dans le contrat, d'obtenir un déplafonnement des aides du Conseil Général, de bénéficier d'une aide technique.

II – SERVICES GENERAUX

N° 2009-07 BUDGET GÉNÉRAL – RÉGIME INDEMNITAIRE.

Le Conseil Communautaire,

VU, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU, le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002,

VU, le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003,

VU, la délibération n° 2008-44 relative au régime indemnitaire des agents communautaires (Budget Général),

CONSIDÉRANT, le recrutement d'un nouvel agent au grade d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe, portant à 2 agents les effectifs dans ce grade,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE METTRE EN PLACE les indemnités suivantes applicables aux cadres d'emplois des Adjoint Administratifs de 1^{ère} classe,

INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ (I.A.T.) :

☞ Adjoint Administratif 1^{ère} classe :

Montant de référence annuel : 458,31 € (1^{er} octobre 2008)

L'enveloppe budgétaire annuelle maximale est de :

$458,31 \times 2 \text{ agents} \times \text{coefficient } 8 = 7\,332,96 \text{ €}$

Mme la Présidente désignera, annuellement, par arrêté, les fonctionnaires pouvant bénéficier de ces primes et déterminera le taux individuel (entre 0 et 8) applicable à chaque agent.

Ces indemnités seront déterminées en fonction :

- du niveau réel de responsabilité,
- de la manière de servir de l'agent (évalué lors des entretiens individuels annuels),
- de l'assiduité.

Chaque année, communication sera faite au Conseil Communautaire, du niveau d'utilisation de l'enveloppe globale et de la répartition de cette enveloppe par catégorie d'agent.

Il est précisé que le montant de référence est indexé sur la valeur du point de la Fonction Publique et donc revalorisé aux mêmes dates et dans les mêmes proportions.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 24 février 2009

N° 2009-08 ARRET DE TRAVAIL DES AGENTS – MAINTIEN DES INDEMNITÉS.

Le Conseil Communautaire,

VU, les délibérations n° 2008-44 et 2009-08 relatives au régime indemnitaire (budget général),

VU, la délibération n° 2008-45 relative au régime indemnitaire (budget assainissement),

CONSIDÉRANT, le contrat d'assurance passé avec la CNP relatif aux arrêts de travail des agents,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE PRECISER que les indemnités (IAT/IFTS/PSR) seront maintenues en cas d'arrêt de travail.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 24 février 2009

N° 2009-09 SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS EXERCÉES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Mme la Présidente explique que le Centre de Gestion a signé une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL. Dans le cadre de ce partenariat, le Centre de Gestion a un rôle d'intermédiation à l'égard des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Ce rôle d'intermédiation est défini par la convention proposée par le Centre de Gestion aux collectivités affiliées.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, les articles 23 et 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007,

VU, la Convention de partenariat du 1^{er} juillet 2007 entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU, le projet de convention ci-annexé,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer la *convention relative aux missions exercées dans le cadre du partenariat Centre de Gestion/Caisse des Dépôts et Consignations*.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 24 février 2009

N° 2009-10 CADEAU DE DEPART A UN AGENT – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2008-76 autorisant l'achat d'un cadeau pour Monsieur Bruno DEHAYE,

CONSIDÉRANT, l'impossibilité de pouvoir régler cette dépense de 425,00 € TTC au créancier Nouvelles Frontières, par mandat de paiement,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à régler personnellement la dépense relative à ce cadeau, soit la somme de 425,00 € TTC,

D'AUTORISER Mme la Présidente à se faire ensuite rembourser cette même somme par le budget général de la communauté de communes

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 février 2009

III – ÉCOLES

N° 2009-11 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE – LOT N° 5 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – AVENANT N° 1

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 26 juillet 2007 avec l'entreprise CONCEPT ALU, pour un montant de 147 732,00 € HT, pour les travaux du lot n° 5, dans le cadre de l'opération de construction de l'école primaire à Jonchery-sur-Vesle.

Le projet d'avenant concerne des travaux supplémentaires permettant la fermeture du préau (pose d'un ensemble de châssis) pour un montant de 4 067,70 € HT.

Le Conseil Communautaire,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'Avenant,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'Avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise CONCEPT ALU, d'un montant de 4 067,70 € HT, représentant 2,75% du montant du marché initial; et portant le montant total du lot n° 5 à 151 799,70 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 février 2009

IV -- FINANCES

M. GOSSARD souhaite intervenir, avant le Débat d'Orientation Budgétaire, sur le dernier compte rendu de la Commission Assainissement (évoqué en Bureau) concernant sa participation au vote de la délibération n° 2008-67 relative à la Station d'épuration de Fismes.

Il précise qu'effectivement il a voté pour cette décision parce que celle-ci concernait également les demandes de subventions. Il indique que cela lui a semblé le plus important dans cette délibération, alors même qu'il n'est pas totalement d'accord avec le principe de la reconstruction à neuf de la station d'épuration de Fismes.

2009-12 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

I – LES REALISATIONS BUDGETAIRES 2008

EN FONCTIONNEMENT :

Les dépenses ont été maîtrisées tandis que les recettes ont été réalisées au-delà des prévisions budgétaires (de + 62 800 €).

EN INVESTISSEMENT :

Ce sont près de 1,4 millions d'euros de travaux qui ont été réalisés en 2008. Ces travaux sont financés essentiellement par l'emprunt, et dans une moindre mesure par des financements extérieurs (subvention régionale ou départementale).

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009

A) LE BUDGET GÉNÉRAL

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses :

Celles-ci augmentent de 27% par rapport à 2008.

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL :	129 100 €
* <u>Article 61523</u> – Entretien voirie et éclairage :	50 000 €
* <u>Article 616</u> – Primes d'assurance : (y compris l'Assurance Dommage Ouvrage pour les travaux liés aux écoles de Fismes)	14 500 €
CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL :	125 000 €
Cette somme tient compte du recrutement effectué début janvier.	
CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES :	70 000 €
CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	210 020 €
CHAPITRE 065 – AUTRES CHARGES :	1 187 000 €
* <u>Article 6554</u> – Contribution aux organismes de regroupement :	1 100 000 €

Cet article comprend :

- la contribution au SYCOMORE :	945 000 €
- la contribution au SIS :	100 000 €
- la contribution au SIABAVE :	20 000 €
- la contribution au syndicat de l'Ardre :	24 000 €
- la contribution au SIEPRUR :	6 000 €
	<hr/>
	1 095 000 €

* Article 6574 – Subventions : 40 000 €

M DEHAYE détaille les différentes subventions qu'il est proposé d'attribuer :

• Office de Tourisme :	32 000 €
• Centre Local d'Information et de Coordination :	3 000 €
• Association des sentiers de randonnées :	300 €
• Fête du Livre :	3 000 €

Concernant la subvention à l'Office de Tourisme, plusieurs membres indiquent que, lors de la dernière commission des finances, le débat n'avait pas permis de trancher entre 30 000 et 32 000 € (sachant que l'Office de Tourisme demande 34 000 €). Ce point sera revu lors du vote du budget.

Les Recettes :

Celles-ci sont principalement constituées des **impôts et taxes – CHAPITRE 73** – Il est proposé un maintien des taux d'imposition à leur niveau 2008, soit, en tenant compte d'une légère augmentation des bases, une somme de 1 420 000 €.

Les **dotations - CHAPITRE 74** – sont évaluées à 284 000 €.

▪ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les investissements prévus en 2008 n'ont pas tous été réalisés. Les reports s'élèvent à un total de 1 800 000 €.

Les inscriptions nouvelles concernent :

OPERATION 12 : ECOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE :

- Report en Dépenses :		785 251 €
- Inscription en Dépenses :		225 000 €
(pour : actualisation des prix, avance forfaitaire, travaux supplémentaires)		
- Report en Recettes :	Subvention :	229 196 €
	Emprunt :	230 000 €

OPERATION 14 : CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE DESCHAMPS :

- Report en Dépenses :		591 268 €
- Inscription en Dépenses :		5 000 €
- Report en Recettes :	Subvention :	181 000 €
	Emprunt :	230 000 €

OPERATION 15 : RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE CENTRE A FISMES :

- Report en Dépenses :		300 772 €
- Inscription en Dépenses :		50 000 €
- Report en Recettes :	Subvention :	80 000 €

OPERATION 23 : RENOVATION DES ECOLES :

- Inscription en Dépenses :		20 000 €
-----------------------------	--	----------

OPERATION 25 : ASSAINISSEMENT A CRUGNY :

- Report en Dépenses :		7 608 €
- Inscription en Dépenses :		50 000 €

OPERATION 26 : ACQUISITION DE MOBILIER :

- Report en Dépenses :		2 000 €
- Inscription en Dépenses :		3 000 €

OPERATION 27 : ACHAT DE MATERIEL HAUT DEBIT :

- Inscription en Dépenses :		15 000 €
-----------------------------	--	----------

OPERATION 28 : RESTAURATION CANTINE CENTRE :

- Inscription en Dépenses :		5 000 €
-----------------------------	--	---------

OPERATION 29 : TRAVAUX EAUX PLUVIALES A COURVILLE :

- Inscription en Dépenses :		10 000 €
-----------------------------	--	----------

Mme VELLY indique qu'il sera nécessaire d'inscrire une somme pour les petits travaux d'extension du pluvial à Pévy.

Ainsi, les dépenses liées à l'aménagement du siège communautaire, du réseau d'eaux pluviales Chailleaux-Mission et du site Internet ne bénéficient pas d'inscriptions nouvelles.

Les orientations budgétaires et propositions d'inscriptions ont été traduites en terme de **ratios financiers**.

A titre d'exemple, l'effort d'équipement passe de 157,62 €/habitant en 2008 à 241,44 €/habitant en 2009.

Le niveau d'imposition est stable, mais se situe à un niveau déjà élevé par rapport aux moyennes nationales des Communautés de Communes à fiscalité propre.

Concernant l'endettement de la collectivité, l'annuité augmente de 56 % en 2009 par rapport à 2008.

Ainsi, le taux d'endettement suit une courbe ascendante qui passe :

de 6,76% en 2008,

à 10,60% en 2009,

et à environ 12% en 2010 (en fonction des deux nouveaux emprunts inscrits en 2009).

De la même façon, le ratio encours dette/capacité d'Autofinancement (CAF) (qui permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait pour solder l'intégralité de la dette si on y employait la totalité de la CAF) passe de 5 ans en 2008 à près de 18 ans en 2009.

B) LE BUDGET ASSAINISSEMENT

M GOSSARD indique simplement qu'il souhaite que le Conseil Communautaire soit particulièrement attentif à maintenir le prix du m³ d'eau à un niveau raisonnable.

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les principales dépenses sont les suivantes :

CHAPITRE 011 – CHARGES À CARACTERE GENERAL : 46 150 €

Ce chapitre est en forte augmentation du fait, d'une part, des travaux de mise en place d'équipement de télésurveillance sur trois postes de refoulement (art 61523 – *Entretien réseau* – 13 000 €), et d'autre part de l'inscription d'une somme de 25 000 € pour la réalisation d'une étude pour la mise en régie du service assainissement (Article 617 – *Etude et recherche* - 31 000 €).

CHAPITRE 012 – CHARGE DE PERSONNEL : 40 000 €

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 135 650 €

Les principales recettes sont les suivantes :

CHAPITRE 70 – PRODUITS DE GESTION COURANTE : 280 000 €

Dont article 7061 – redevance d'assainissement collectif : 260 000 €

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS : 50 000 €

Correspondant à l'Article 748 – Autres subventions d'exploitation (primes pour épuration)

▪ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses et recettes proposées par opération sont les suivantes :

OPERATION 007 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A VENLAY :

- Report en Dépenses : 98 142 €
- Inscription en Dépenses : 60 000 €

(Ces sommes concernent la station d'épuration du Hameau de Bourgogne)

- Inscription en Recettes : Subventions : 130 000 €

- Inscription en Dépenses (travaux sur parcelles privées) : 80 000 €

- Inscription en Recettes (travaux sur parcelles privées) : 80 000 €

OPERATION 014 – ASSAINISSEMENT A CRUGNY :

- Report en Dépenses : 257 327 €

- Inscription en Dépenses : 1 400 000 €

- Report en Recettes : 66 000 €

- Inscription en Recettes : 350 000 €

Les opérations "Zonage d'Arcis-le-Ponsart", "Petites opérations", "Travaux Chailleux/Missions", "Diagnostic Fismes", "STEP Fismes", ne font pas l'objet d'inscriptions nouvelles.

La recherche de l'équilibre budgétaire nécessite l'inscription d'un nouvel emprunt de 580 000 € dont la moitié environ devrait être un emprunt à taux 0 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

C) LE BUDGET Annexe "Les Grands Longérons"

Ce budget sera finalisé avec le concours de la perceptrice notamment pour la partie, gestion des stocks.

Il est proposé l'inscription d'une somme de 163 000 € au **CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL**, pour les derniers travaux d'aménagement de la zone.

Concernant les recettes, outre les subventions, il est proposé d'inscrire une somme correspondant à la vente d'environ 6 000 m² de terrain (soit 156 000 €).

Reçu en Sous-Préfecture
Le 27 février 2009

En l'absence de question diverse, la séance est levée à 20 h 15.